

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

ÉTAT A

I. – À l'État A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

I. – BUDGET GÉNÉRAL**2. Recettes non fiscales***25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites*

Ligne 2501 Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation

Majoration de 20 000 000 euros

3. Prélèvements sur les recettes de l'État*31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales*

Ligne 3102 Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques

Minoration supplémentaire de 44 000 000 €

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

	<i>(En millions d'euros)</i>		
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	-22 177	9 850	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	<i>11 087</i>	<i>11 087</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	-33 264	-1 237	
Recettes non fiscales	-2 067		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-35 331		
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes</i>	<i>2 517</i>		
Montants nets pour le budget général	-37 848	-1 237	
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-37 848	-1 237	-36 611
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative.....			
Totaux pour les budgets annexes			
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours			
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	-3 960	-5 156	1 196
Comptes de concours financiers	100	1 237	-1 137
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			59
Solde général			-36 552

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tire deux conséquences sur les évaluations de recettes du budget général et sur l'article d'équilibre :

– pour tenir compte de l'amendement à l'article 3, réduisant de 20 millions d'euros le prélèvement sur la recette des amendes forfaitaires au profit du FIPD,

– pour imputer sur le prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales, réparti par le Comité des finances locales, le moindre encaissement constaté du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation. En effet, le Comité des finances locales (CFL) ne peut pas répartir une recette qui n'existe pas.

Au total, ces mouvements conduisent à majorer la recette inscrite à la ligne 2501 de 20 millions d'euros (moindre débudgétisation au profit du FIPD), et à minorer le prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales de 44 millions d'euros (moindre recette de 64 millions d'euros mais moindre ponction au profit du FIPD de 20 millions d'euros).

L'effet global de cet amendement est donc une amélioration du solde de 64 millions d'euros.